

Date de mise à jour : 7 octobre 2021

Préambule

Ce protocole interne applique les recommandations propres au secteur culturel et/ou aux bibliothèques publiques selon les circulaires éditées par les autorités compétentes et valides à la date de la mise à jour de ce document. Il concerne les « activités organisées » de nature socioculturelles en présence d'un encadrant, telles que définies dans ladite réglementation. Les règles appliquées en bibliothèque en dehors de ces « activités organisées » peuvent différer de celles prévues dans le cadre de ce protocole d'animation.

Ce protocole est appelé « interne » : les règles édictées ci-dessous sont donc propres à notre bibliothèque, et rédigées en regard de nos spécificités locales.

Hygiène et consignes sanitaires

- Dans le cadre d'activités organisées, la distanciation et le port du masque ne sont plus obligatoires lorsque le public est inférieur à 200 personnes.
- L'aération des salles d'animation est prévue avant l'arrivée des participants, après départ de ceux-ci et entre les groupes s'ils se succèdent.
- La désinfection du matériel et des surfaces utilisés est prévue avant l'arrivée des participants, après le départ de ceux-ci et entre les groupes s'ils se succèdent
- Durant toute l'animation, du matériel de désinfection restera disponible

Gestion des participants

- Les autorités imposent la présentation du Covid Safe Ticket lors des évènements rassemblant plus de 50 personnes
- Les coordonnées des participants seront consignées afin que la procédure de tracing requise par les autorités compétentes puisse être appliquée en cas de contamination
- Tout participant présentant des symptômes liés au COVID-19 (toux, rhume, difficultés respiratoires, fièvre, ...) est tenu de ne pas se présenter à l'animation

Annulations et remboursements

- L'animation est susceptible d'être annulée en raison de l'évolution de la crise sanitaire et des recommandations des autorités : chaque participant sera prévu individuellement de l'annulation le cas échéant
- Dans le cas d'une annulation de l'animation par la bibliothèque, tout paiement anticipé reçu du participant lui sera remboursé

Communication

- Le présent protocole est communiqué aux participants en amont de l'animation, par différents canaux qui seront utilisés en fonction des publics visés (affichage, courrier, réseaux, ...)